



## **Rapport sur les orientations budgétaires**

### **Budget principal Exercice 2026**

## SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE – ANTICIPER DANS UNE PERIODE DE MAITRISE DU DEFICIT PUBLIC.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Contexte politique, économique et financier.....</b>	<b>4</b>
1.1.1. Au niveau international .....	4
1.1.2. Au niveau national .....	4
<b>1.2. Contexte législatif et réglementaire.....</b>	<b>5</b>
1.2.1. La loi de finances initiale pour 2026 .....	5
<b>1.3. Synthèse – Prendre en compte le contexte 2025.....</b>	<b>5</b>
<b>2. SITUATION FINANCIERE – L’EQUILIBRE FINANCIER A FIN D’EXERCICE 2025.....</b>	<b>6</b>
<b>2.1. Section de fonctionnement .....</b>	<b>6</b>
2.1.1. Équilibre de la section de fonctionnement.....	6
2.1.2. Recettes réelles de fonctionnement .....	7
2.1.3. Dépenses réelles de fonctionnement .....	8
<b>2.2. Section d’investissement .....</b>	<b>9</b>
2.2.1. Dépenses d’équipements .....	9
2.2.2. Stock de dette et capacité de désendettement .....	10
2.2.3. L’évolution du fonds de roulement et du niveau de trésorerie. ....	11
<b>2.3. Conclusion .....</b>	<b>12</b>
2.3.1. Récapitulatif des ratios de solvabilité .....	12
2.3.2. Synthèse .....	12
<b>3. PROJECTION FINANCIERE 2026 .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1. Section de fonctionnement .....</b>	<b>13</b>
3.1.1. Recettes de fonctionnement.....	13
3.1.1.1. Fiscalité – Anticiper le retour vers un cycle plus stable .....	13
3.1.1.2. Dotations – La contribution inévitable des collectivités au redressement des comptes publics.....	14
3.1.2. Dépenses de fonctionnement.....	14
3.1.2.1. Charges de personnel – Une hausse à prévoir à partir de 2026 du fait de la poursuite de l’augmentation du taux de CNRACL .....	14
3.1.2.2. Charges à caractère général et autres charges de gestion courante – Une maîtrise réussie des dépenses à poursuivre sur la période à venir .....	14
3.1.2.3. Frais financiers .....	15
<b>3.2. Section d’investissement .....</b>	<b>16</b>
3.2.1. Programme d’investissement .....	16
3.2.2. Financement des investissements .....	16
<b>3.3. Conclusion – Des marges de manœuvre à restaurer .....</b>	<b>16</b>
3.3.1. Évaluation prévisionnelle des ratios de solvabilité .....	16
<b>4. ÉTAT DES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>18</b>

<b>4.1.</b>	<b>La structure des effectifs (données issues du Rapport social unique).....</b>	<b>18</b>
<b>4.2.</b>	<b>Les dépenses de personnel 2025 .....</b>	<b>19</b>
<b>4.3.</b>	<b>Les avantages en nature.....</b>	<b>19</b>
<b>4.4.</b>	<b>La durée effective du temps de travail .....</b>	<b>20</b>
<b>4.5.</b>	<b>Perspectives d'évolution des effectifs et des dépenses de personnel pour l'année 2026 .....</b>	<b>20</b>
<b>4.6.</b>	<b>Politique en matière de ressources humaines .....</b>	<b>21</b>

# **1. Contexte – Anticiper dans une période de maîtrise du déficit public**

## **1.1. Contexte politique, économique et financier**

### **1.1.1. Au niveau international**

Selon les perspectives économiques de l'OCDE à horizon 2027, la croissance des pays du G20 pour 2026 se situerait en baisse à +2,9% dans un contexte d'instabilité internationale.

Selon les données de l'OCDE, l'inflation globale dans l'économie des pays du G20 serait de +2,8% en 2026 en baisse par rapport à 2025.

Malgré des perspectives encourageantes de croissance, certains risques peuvent subsister durant les prochaines années. En effet, les fortes tensions géopolitiques internationales en particulier autour des intentions des Etats-Unis, de la Chine et de la Russie pourraient venir perturber les équilibres économiques sur les marchés de l'énergie, de l'alimentation et des marchés financiers.

Par ailleurs, il est à noter que le récent conflit en Iran risque d'avoir un impact important sur les marchés de l'énergie.

### **1.1.2. Au niveau national**

Avec le rebond de l'économie qui avait eu lieu à la sortie de la crise sanitaire, les années 2022 et 2023 ont été marquées par des tensions inflationnistes et un niveau élevé des prix de l'énergie et de l'alimentation. L'année 2023 a notamment été marquée par un ralentissement de l'activité économique.

Pour l'année 2025, la croissance du PIB réel s'est élevée à +0,9% en diminution par rapport à 2024. Quant à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH – indicateur d'inflation européen), celui-ci s'élevait à +0,9% en 2025. Pour 2026, il est prévu un PIB à +1% et un IPCH en évolution de +1,3%.

Les projections macroéconomiques de la Banque de France (datant de décembre 2025) serviront de base à l'élaboration des hypothèses d'évolution des dépenses dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 mais aussi de la trajectoire financière de la collectivité.

Il est prévu à compter de 2026, une reprise de l'IPCH qui s'établirait à +1,3% sur 2 ans et une prévision de +1,8% en 2028.

En ce qui concerne la dette publique (dette des Administrations Publiques – APU, c'est-à-dire la dette consolidée de l'ensemble des entités publiques françaises), elle s'élevait à 117,4 points de PIB au 3ème trimestre 2025, soit légèrement en dessous du plus haut historique atteinte au T1 2021 à 117,8 points de PIB.

## **1.2. Contexte législatif et réglementaire**

### **1.2.1. La loi de finances initiale pour 2026**

Au titre de la loi de finances pour 2026, il faut retenir les mesures suivantes :

- Une majoration des dotations de péréquation de la DGF dont la DSU à hauteur de 140 M€ dont la Ville bénéficie,
- Au titre du FCTVA, le rétablissement de l'éligibilité des travaux en régie et la réintégration des concessions d'aménagement,
- La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité directe locale à +0,8% tenant compte de l'évolution de l'IPCH glissant sur un an (évolution entre 2024 et 2025),
- Le DILICO n'impactera pas les communes cette année ; les régions paieront l'essentiel du DILICO 2026,
- L'augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL encore pour 2026 et 2027 et faisant augmenter les dépenses de personnel.

## **1.3. Synthèse – Prendre en compte le contexte 2025**

Il importe pour les communes, dont la ville de Dreux, d'établir dans le cadre de leur rapport d'orientations budgétaires, une trajectoire financière viable pour 2026.

Au regard du contexte économique et financier, la Ville de Dreux doit élaborer au mieux son budget 2026 tout en prenant en compte les orientations contenues dans la loi de finances pour 2026.

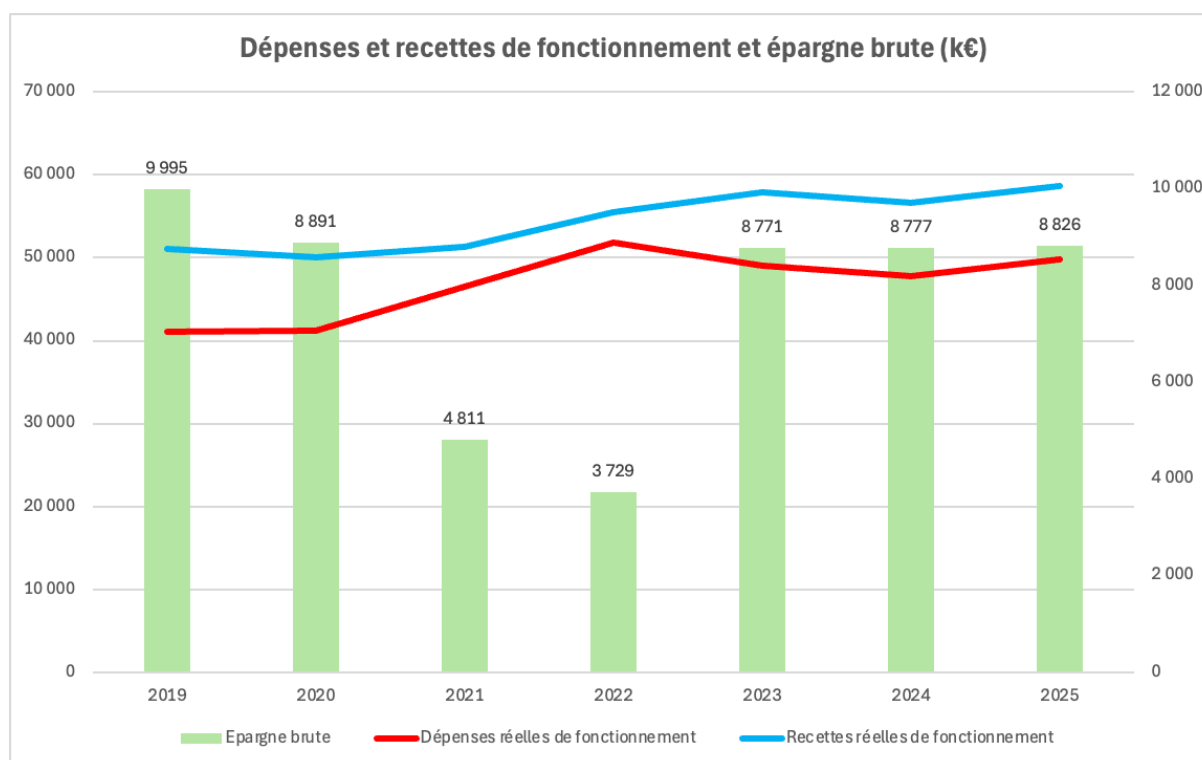
Enfin, la Ville de Dreux doit envisager dès 2026 un recours à un niveau d'emprunt suffisant pour financer les programmes d'investissement contraints car conclus par l'ancienne municipalité tout en poursuivant la recherche active de cofinancement des opérations d'investissement.

## 2. Situation financière – L'équilibre financier à fin d'exercice 2025

### 2.1. Section de fonctionnement

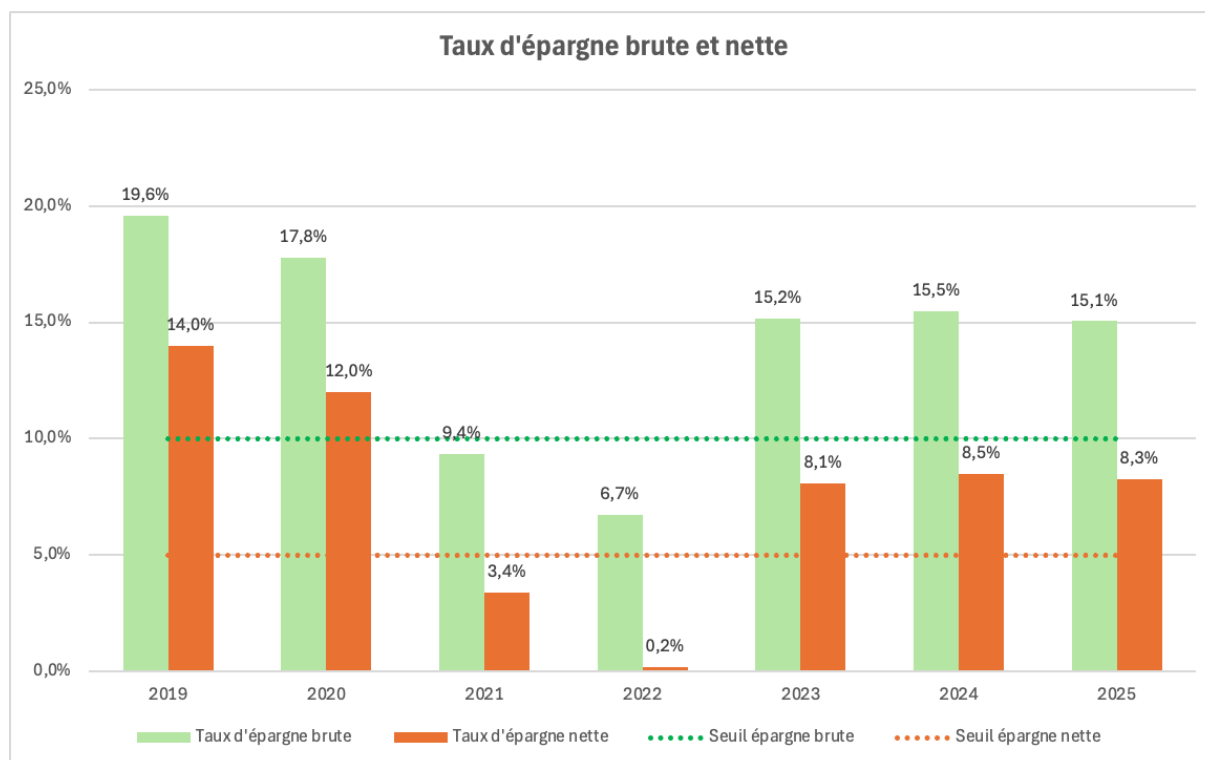
#### 2.1.1. Équilibre de la section de fonctionnement

À la suite de la crise sanitaire et aux tensions internationales, les budgets de la Ville ont été défavorablement impactés par les prix de l'énergie et des produits alimentaires. Ces composantes de l'inflation s'étant détendues, ces effets se retrouvent dans les budgets notamment par une baisse des dépenses associées ; les dépenses de fonctionnement s'établissent à 49,8 M€ en augmentation de +4,1% sous l'effet de la hausse des dépenses de personnel dont la hausse de la CNRACL imposée par l'État aux collectivités pèse dans le budget communal.



*Recettes et dépenses réelles de fonctionnement et épargne brute*

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent dans une moindre mesure par rapport aux dépenses de fonctionnement pour s'établir à 58,6 M€ en hausse de +3,5%.



### *Épargne brute, épargne nette et seuils cibles de gestion*

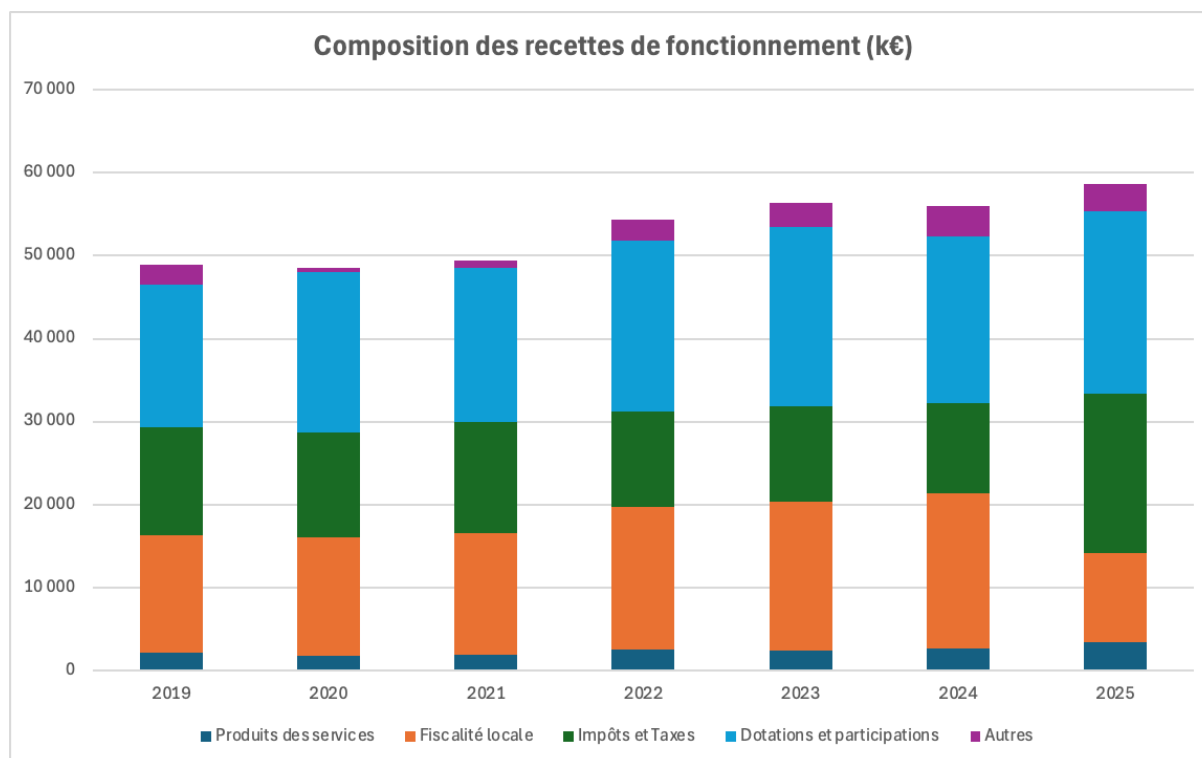
- Le taux d'épargne brute s'établit en moyenne à 15% en 2025 lorsqu'il était à 17,8% en 2020 mais demeure au-delà des 10% du seuil prudentiel de gestion.
- Le taux d'épargne nette suit la même trajectoire pour s'établir à 8,3% en 2025 mais au-delà des 5% du seuil prudentiel de gestion.

### **2.1.2. Recettes réelles de fonctionnement**

En 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 58,6 M€. Les recettes réelles de fonctionnement se composent de la manière suivante :

- La première source de recettes de la Ville en 2024 est constituée de la fiscalité propre (taxes foncières, restes de la taxe d'habitation, droits de mutation à titre onéreux, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe sur la publicité extérieure...). Selon l'exécution pour 2025, le montant s'établirait à 29,8 M€. La revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives, moindre qu'en 2023 et 2024, a cependant permis de constater des recettes supplémentaires.
- Viennent ensuite les dotations et participations, qui devraient s'élever en 2025 à 22 M€. Ces recettes sont dépendantes des décisions prises par l'État sur la dynamique des composantes de la DGF.
- Les produits des services et du domaine devraient s'élever en 2025 à 3,4 M€

- Le montant des autres recettes de fonctionnement est globalement stable à 3,2 M€.

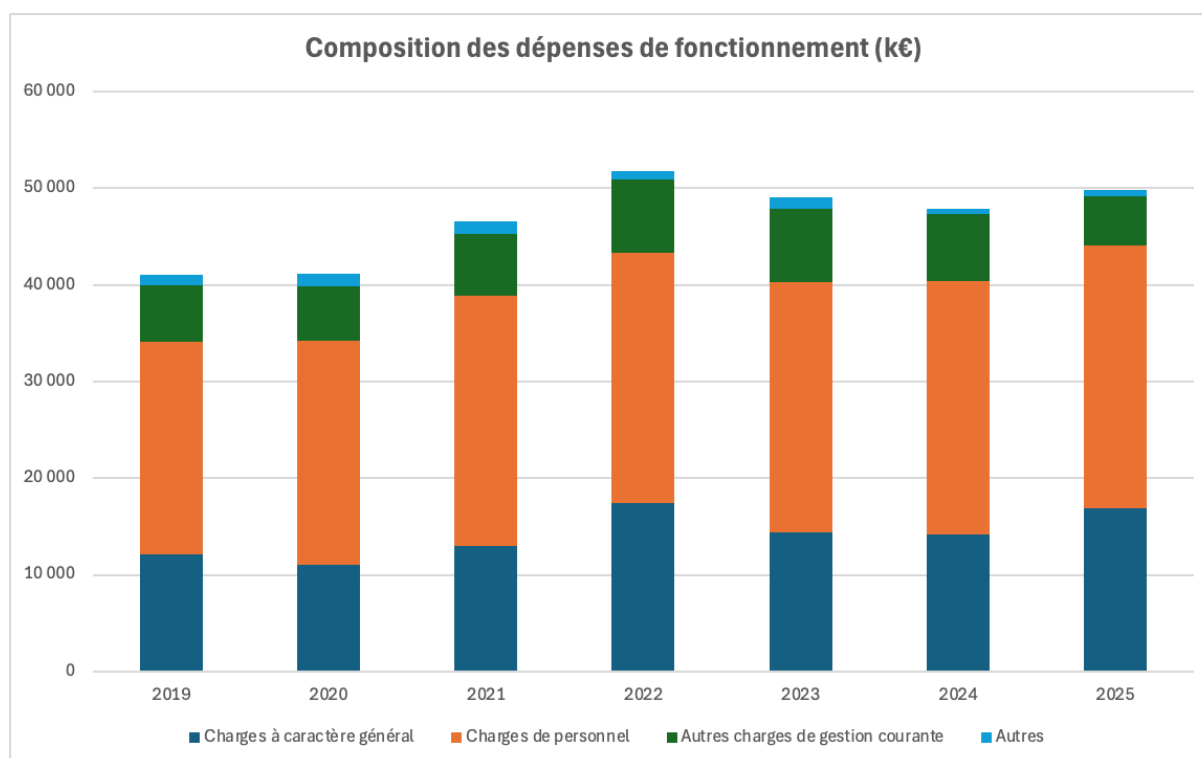


*Composition des recettes réelles de fonctionnement*

### 2.1.3. Dépenses réelles de fonctionnement

En 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 49,8 M€. Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- Le premier poste de dépenses est constitué des charges de personnel qui représentent 54,7% des dépenses de fonctionnement (proportion stable par rapport à 2024) pour un montant de 27,25 M€ (rémunération des agents, charges sociales et frais du personnel ; médecine du travail, formations ...).
- Les charges à caractère général s'établissent à 16,8 M€ et représentent une autre part importante des dépenses de fonctionnement (énergies, alimentation, frais et achats divers).
- Les charges de gestion courante (composées majoritairement des subventions aux budgets annexes ainsi qu'aux associations privées) s'établissent à 5 M€.
- Les frais financiers diminuent pour 2025 à 810 k€.



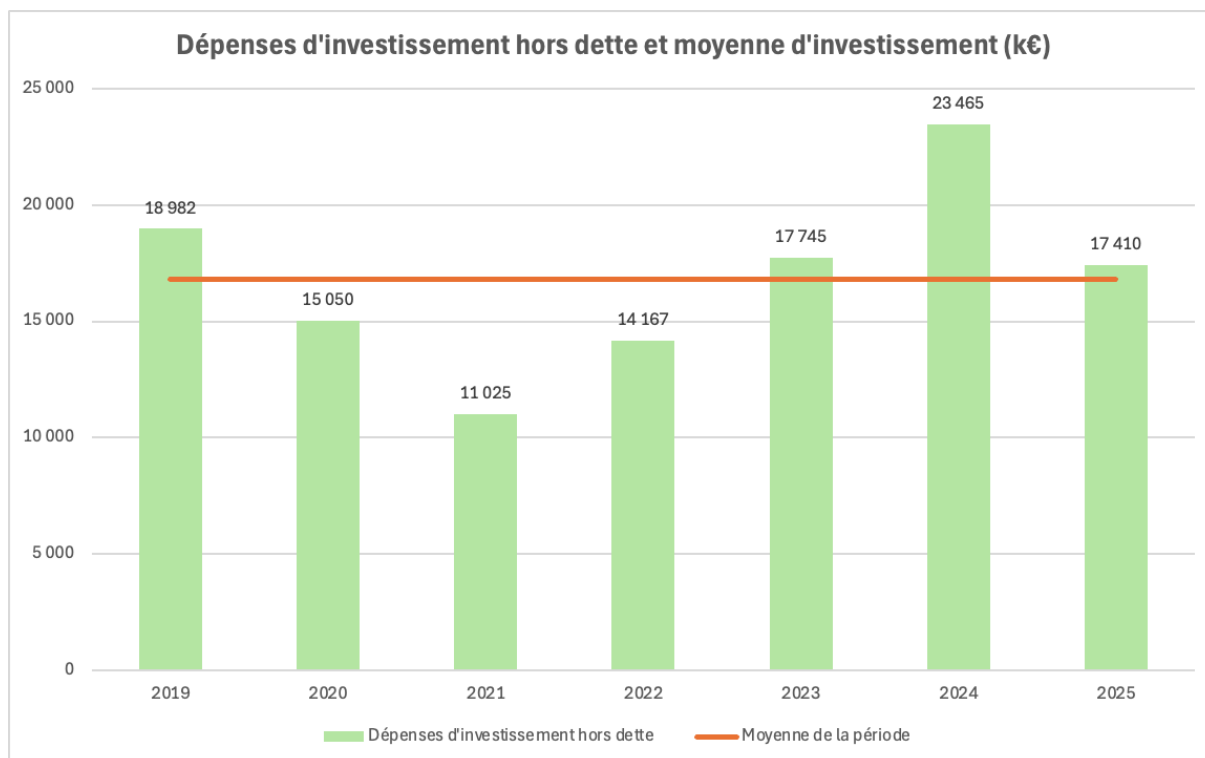
*Composition des dépenses réelles de fonctionnement*

## 2.2. Section d'investissement

### 2.2.1. Dépenses d'équipements

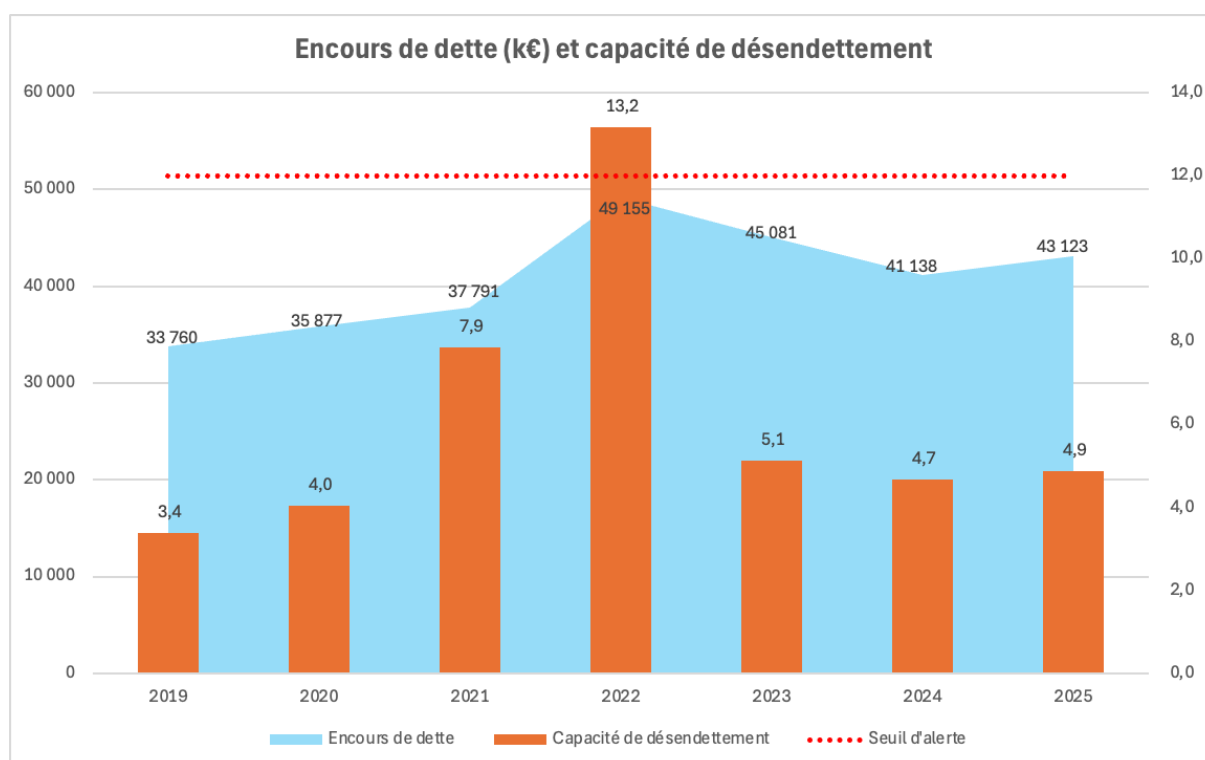
Les dépenses d'investissement hors dette représentent en 2025 plus de 17 M€. Ces dépenses d'équipement sont constituées pour leur grande majorité par les dépenses liées au programme relatif au Pôle des Bâtes et au programme NPNRU.

Le remboursement du capital de la dette a représenté en 2025 une dépense de 3,9 M€.



*Dépenses d'investissement hors dette et moyenne sur la période*

## 2.2.2. Stock de dette et capacité de désendettement



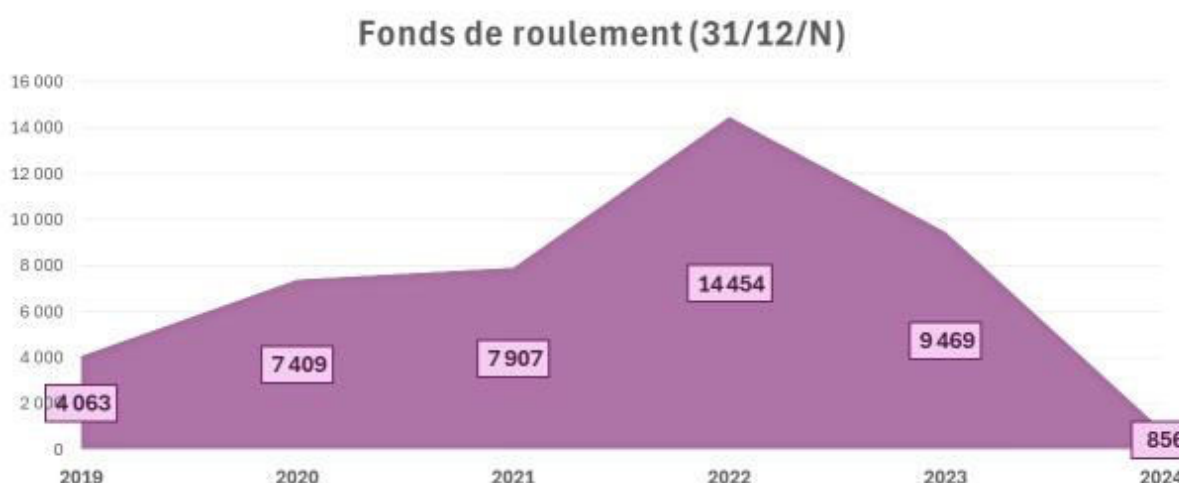
*Stock de dette et capacité de désendettement*

Avec un stock de dette de 35,8M€ en 2020, l'exercice 2025 se clôt avec un encours de dette à 43,1M€ malgré un désendettement de la Ville sur la période 2023-2025.

La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la totalité de l'épargne brute d'un exercice était mobilisée, s'établit à 4.9 ans à la fin de l'exercice 2025 lorsque le seuil d'alerte se situe à 12 années.

Les intérêts de la dette ont représenté 810 k€ en 2025.

### 2.2.3. L'évolution du fonds de roulement et du niveau de trésorerie.



*Evolution des montants (en K€) de fonds de roulement entre 2019 et 2024*

Pour l'exercice 2022, le fonds de roulement est alimenté par l'emprunt et connaît une hausse de 91% pour s'élever à 14,4M€. Après une diminution importante dès 2023, le fonds de roulement était presque épuisé à l'issue de l'exercice 2024 s'établissant à 0.856M€. Compte-tenu du haut niveau d'investissement réalisé en 2025 couplé à un recours insuffisant à l'emprunt sur la même période, il sera à noter une nouvelle dégradation du fonds de roulement à l'issue de l'exercice 2025 par rapport à 2024. Les données 2025 ne sont toutefois pas encore disponibles.



Cette très forte mobilisation du fonds de roulement sur la période 2023-2025 a eu pour conséquence d'épuiser totalement la trésorerie. En février 2026, la trésorerie nette s'établit à – 1.2M€ lorsque le niveau prudentiel de 2 mois de salaires d'avance est à + 4.5M€. Il est ainsi à noter que la Ville a rencontré au cours de l'année écoulée de graves difficultés à honorer ses engagements financiers auprès de ses prestataires malgré le recours à des lignes de trésorerie coûteuses.

## **2.3. Conclusion**

### **2.3.1. Récapitulatif des ratios de solvabilité**

L'exercice 2025 affiche pour le budget principal les ratios de solvabilité suivant :

- 15% de taux prévisionnel d'épargne brute (10% pour le seuil prudentiel de gestion),
- 8 % de taux prévisionnel d'épargne nette (5% pour le seuil cible de gestion),
- Moins de 5 années de capacité de désendettement (12 années pour le seuil d'alerte).

### **2.3.2. Synthèse**

Malgré des ratios de solvabilité conformes aux seuils prudentiels de gestion, la Ville de Dreux doit reconstituer dès 2026 son fonds de roulement tout en honorant les engagements pris par l'ancienne municipalité (niveau d'investissement contraint). Ce qui ne laisse pas d'autre choix que de recourir à l'emprunt dès 2026.

## **3. Projection financière 2026**

### **3.1. Section de fonctionnement**

#### **3.1.1. Recettes de fonctionnement**

##### *3.1.1.1. Fiscalité – Anticiper le retour vers un cycle plus stable*

Afin de dresser une projection pour 2026, l'évolution de la fiscalité de la Ville de Dreux se base sur plusieurs hypothèses prévisionnelles qui touchent aux principaux produits fiscaux : taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe sur les résidences secondaires, droits de mutation à titre onéreux, taxe sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes électriques et taxe sur la consommation finale d'électricité.

En l'absence d'évolution du taux de taxe foncière appliqué par la commune, le produit de l'impôt sera corrélé pour l'essentiel au niveau de revalorisation des valeurs locatives pour la 2026 et qui devrait être de +0,8 %, laquelle tiendra directement compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE.

Cette prévision de revalorisation forfaitaire est la plus faible des 3 derniers exercices et représente une division par deux de la projection d'inflation prévue il y a un an par la Banque de France qui prévoyait une hypothèse d'inflation à +1,7%.

Concernant les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), une légère reprise est anticipée tenant compte des chiffres communiqués par la DGFIP. Cependant le marché immobilier pourrait connaître une certaine volatilité en raison de l'augmentation des DMTO et de la prudence des acquéreurs malgré un taux d'intérêt orienté à la baisse.

Pour la période 2028-2030, le marché immobilier pourrait retrouver une croissance plus stable, stimulée par des conditions économiques plus favorables et une possible réduction des DMTO (fin du relèvement temporaire) mais le contexte international et l'élection présidentielle de 2027 peuvent venir perturber ces perspectives de rétablissement.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est prévu une augmentation modérée des DMTO de la commune.

Les produits de Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB), de Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE), et de taxe sur les pylônes électriques restent stables dans la prévision pour 2026. Pour ce qui est de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), celle-ci devrait connaître un ajustement à la baisse en raison des corrections apportées par les services fiscaux. Quant à la taxe sur la consommation finale d'électricité, il est également prévu qu'elle demeure stable à son niveau 2024.

En ce qui concerne la fiscalité reversée, il est prévu de conserver une attribution de compensation fixe à 10,36 millions d'euros, ainsi que du montant versé au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à environ 0,42 millions d'euros.

Ces hypothèses sont à même d'anticiper un retour progressif vers un cycle budgétaire plus stable d'ici 2027 même si cela peut se caractériser par une stabilisation du taux d'épargne, en dépit des fluctuations potentielles du marché immobilier et des ajustements fiscaux temporaires que pourraient contenir une future loi de finances. L'objectif est donc d'adopter une posture prudentielle sur cette catégorie de recettes avec un produit de taxe foncière qui

ne devrait plus croître comme sur les précédents exercices ainsi que des DMTO qui ne retrouveront pas avant longtemps leur niveau d'avant crise.

### *3.1.1.2. Dotations – La contribution inévitable des collectivités au redressement des comptes publics*

La contribution des collectivités au redressement des comptes publics risque également de s'illustrer dans les années à venir par une série de mesures concernant les dotations quel que soit le gouvernement en place.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les collectivités territoriales est prévue d'être maintenue à son niveau 2025, c'est-à-dire que le montant de la DGF en euros courants restera stable, sans réduction directe. Cependant, certaines dotations composant la DGF subiront des ajustements.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) – deux composantes de la DGF – continuent de progresser. Ces revalorisations sont compensées par un écrêtement (diminution en compensation) de la dotation forfaitaire (également composante de la DGF), assurant que le montant global de la DGF reste identique à celui de l'exercice 2025.

Ainsi, le montant de la DGF pour 2026 s'établit à 16,7M€.

## **3.1.2. Dépenses de fonctionnement**

### *3.1.2.1. Charges de personnel – Une hausse à prévoir à partir de 2026 du fait de la poursuite de l'augmentation du taux de CNRACL*

Au budget primitif 2025, le montant des charges de personnel s'élevait à 28,696 M€.

Ce montant est reconduit pour l'année 2026 et ce malgré les effets intrinsèques liés au glissement vieillesse technicité (GVT) et de la poursuite par l'Etat de l'augmentation des cotisations CNRACL représentant une dépense annuelle supplémentaire de 300 k€.

### *3.1.2.2. Charges à caractère général et autres charges de gestion courante – Une maîtrise réussie des dépenses à poursuivre sur la période à venir*

Après des exercices de fortes tensions sur les différents prix composants les prestations des charges à caractère général, il est prévu une stabilisation de ce chapitre pour 2026 à hauteur de 17 M€ incluant une réserve pour faire face à la hausse des prix induite par le conflit en Iran.

Pour le chapitre 65 qui comprend principalement les subventions aux associations, au CCAS et à la Caisse des Ecoles, il est à noter une hausse de 400k€ en 2026 par rapport à 2025 et correspondant au remboursement du prêt de la SPL garanti par la Ville à hauteur de 80%. En effet, la Ville a été informée fin 2025 de la défaillance de la SPL pour le remboursement de son emprunt. Dès lors, son inscription au chapitre 65 devient une obligation afin que la Ville puisse honorer ses engagements auprès de l'établissement bancaire ayant accordé ce prêt.

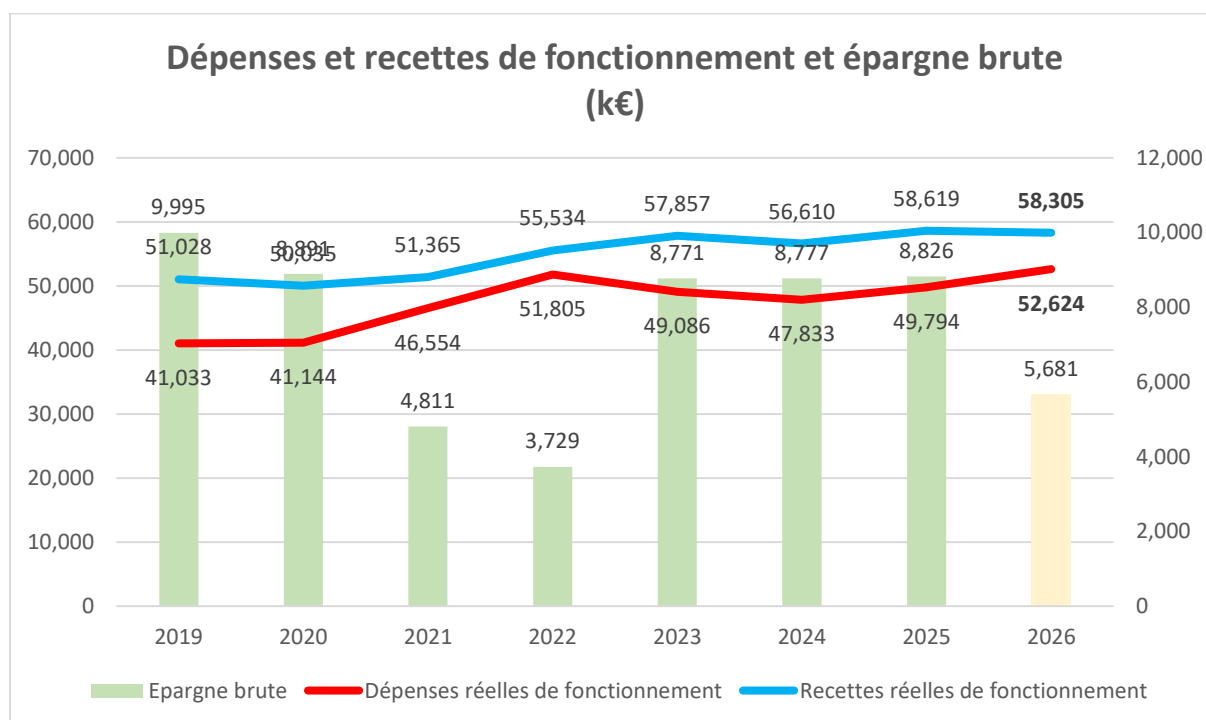
### 3.1.2.3. Frais financiers

Autre composante essentielle des dépenses réelles de fonctionnement, les frais financiers de la ville remboursés chaque année au titre de son encours de dette.

Les hypothèses de projection prennent en compte, en premier lieu, l'échéancier actuel de la Ville jusqu'en 2027.

En 2026, la commune remboursera 1,08 M€ d'intérêts en lien avec la dette souscrite en 2025 et qui vient s'ajouter à son encours historique. Dans le cadre du financement des investissements contractualisés pour leur très grande majorité par l'ancienne municipalité pour 2026, il est prévu un recours à la dette.

Il est également à noter que les conséquences de la gestion de la trésorerie entraînent la nécessité de contracter une ligne de trésorerie de 10 millions d'euros s'avérant coûteuse pour la collectivité et entraînant une inscription supplémentaire de 260 k€ de frais financiers.



## **3.2. Section d'investissement**

### **3.2.1. Programme d'investissement**

Les investissements qui seront réalisés par la Ville à partir de 2026 se feront dans le cadre contraint de la finalisation des opérations retracées dans les AP-CP (autorisations de programme et crédits de paiement). En effet, il n'y a pas d'autres possibilités que d'honorer les engagements juridiques pris par l'ancienne municipalité. Ces engagements représenteront 81% des dépenses d'équipements pour 2026 :

- Poursuite des voiries NPNRU,
- Poursuite du Projet du Pôle des Bâtes
- Rénovation de l'église Saint Pierre.
- Rénovation du pont Pastre

Au-delà de ces opérations programmées, une enveloppe d'au moins 500k€ sera consacrée à la rénovation et à l'entretien des crèches, des écoles et de la voirie communale.

### **3.2.2. Financement des investissements**

Afin de financer ces investissements 2026, et du fait de la consommation entière de l'épargne de la collectivité à l'issue de l'exercice 2025, la nouvelle municipalité n'a d'autre choix que de recourir aux seules sources de financement possibles à savoir :

- La mobilisation du FCTVA et des autres dotations de l'État ciblées sur des politiques publiques sectorielles,
- Le recours à l'endettement à hauteur de 10M€ dont 4M€ déjà souscrits par l'ancienne municipalité et donc contraints au titre de 2026.

## **3.3. Conclusion – Des marges de manœuvre à restaurer**

### **3.3.1. Évaluation prévisionnelle des ratios de solvabilité**

- Un niveau d'épargne brute au taux cible de 10% conformément au seuil de gestion,
- Un niveau d'épargne nette cible de 3%,
- Un niveau de capacité de désendettement à 8,6 ans en dessous du seuil d'alerte de 12 années.



## 4. État des ressources humaines

### 4.1. La structure des effectifs (données issues du Rapport social unique)

La ville dispose désormais d'un organigramme général structurant le fonctionnement des services, mobilisant 100 managers répartis en 4 niveaux hiérarchiques :

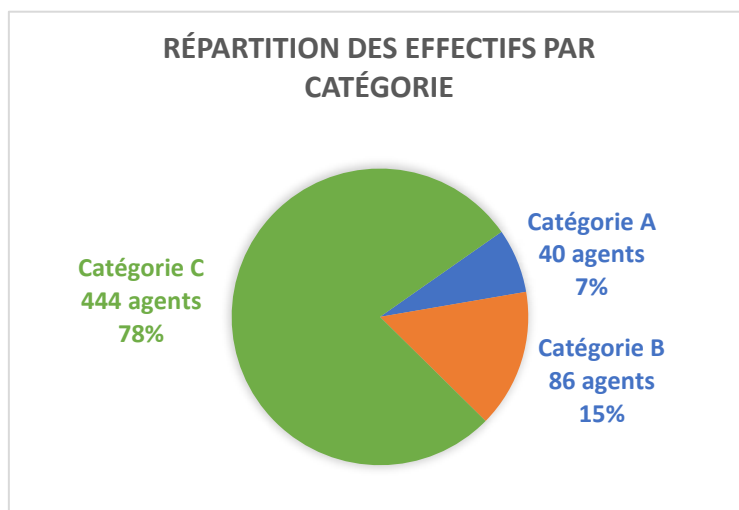
- La Direction Générale : 4
- Les Directeurs, Directeurs Adjointes : 10
- Les Chefs de service et adjoints au chef de service : 33
- Responsable, chef d'équipe et adjoint au chef d'équipe : 53

Ce sont 570 agents permanents :

- 73% fonctionnaires et 27 % contractuels
- 339 femmes (59 %) et 231 hommes (41 %)
- Chez les fonctionnaires : 45 % d'hommes, 55 % de femmes
- Chez les contractuels : 29 % d'hommes, 71 % de femmes
- 4 agents sur emploi fonctionnel dont 3 femmes et 1 homme

**Age moyen** des agents sur emploi permanent : 46 ans

**Par catégorie :**



**Par filière :**

En %	Répartition	Femmes	Hommes
Technique	45	35	65
Administrative	23	88	12
Sociale et Médico-sociale	9	98	2
Animation	17	74	26
Police Municipale	4	25	75
Culturelle	1	100	0
Sportive	1	13	87

#### **4.2. Les dépenses de personnel 2025**

Le réalisé de l'exercice 2025 du chapitre 012 est estimé à 27,2 M€ et se décompose des éléments principaux suivants :

- **Rémunérations annuelles brutes de 18.541 M€**

Dont Primes et indemnités à hauteur de 4.089 M€  
 Heures supplémentaires à hauteur de 348 k€  
 NBI 178 k€  
 Supplément familial de traitement de 255 k€

- **Charges patronales de 7.421 M€**

Dont URSAFF à hauteur de 3.553M€  
 CNRACL à hauteur de 3.858 M€

- **Dépenses annexes de 598 k€**

Dont Assurance du personnel de 400 k€  
 Médecine du travail 71k€  
 Cnas 127 k€

- **Remboursement frais de personnel de 474 k€**

#### **4.3. Les avantages en nature**

L'avantage véhicule

En sa séance du 8 juillet 2024, la liste des bénéficiaires de remisage à domicile permanente a été fixée à 9 emplois bénéficiaires permanents (3 DGA, 3 collaborateurs de cabinet et 3 cadres de direction). Une possibilité de remisage à domicile ponctuelle est instaurée pour toutes les missions relevant de la sécurité des biens et des personnes (exemple astreinte).

L'avantage logement

Le conseil municipal a adopté le 8 juillet 2024 une mise à jour des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction. Ainsi 18 agents sont logés au titre des nécessités absolues de service et 1 agent logé dans le cadre d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

**Une mise à jour des délibérations relatives aux avantages en nature logement et véhicule sera soumise au conseil municipal dans les mois à venir.**

#### **4.4. La durée effective du temps de travail**

Les agents de la ville de Dreux bénéficient d'un protocole ARTT mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2005 fixant 9 cycles de temps de travail.

<b>Cycle</b>	<b>Horaire hebdomadaire</b>	<b>Congés Payés</b>	<b>ARTT</b>
<b>1</b>	<b>39h</b>	<b>25</b>	<b>22</b>
<b>2</b>	<b>37h30</b>	<b>25</b>	<b>13.5</b>
<b>3</b>	<b>37h</b>	<b>25</b>	<b>10.5</b>
<b>4</b>	<b>35 h</b>	<b>25</b>	<b>0</b>
<b>5</b>	<b>Annualisation 35h</b>	<b>25</b>	<b>0</b>
<b>6</b>	<b>Annualisation 29h45</b>	<b>21.5</b>	<b>0</b>
<b>7</b>	<b>Annualisation 21h</b>	<b>15</b>	<b>0</b>
<b>8</b>	<b>Annualisation 17h30</b>	<b>12.5</b>	<b>0</b>
<b>9</b>	<b>Annualisation 16h30</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

Le cycle 5 concerne les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, les directeurs ALSH, les animateurs ALSH et les éducateurs des APS.

Les cycles 6 à 9 concernent les animateurs ALSH.

#### **4.5. Perspectives d'évolution des effectifs et des dépenses de personnel pour l'année 2026**

Il est projeté une baisse globale des effectifs de -2.53%

	<b>Effectifs moyens (en ETP) des emplois permanents</b>			
	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2025</b>	<b>Année 2026</b>	<b>Ecart entre 2026-2025</b>
Filière technique	277,8	277,7	267,70	-10
Filière administrative	128,6	135,6	129,70	-5.90
Filière animation	42	76,31	79.76	+3.45
Filière médico-sociale	34	38,54	37.27	-1,27
Filière police municipale	23	20,25	19,50	-0,75
Filière sociale	19,8	20,62	20,37	-0,25
Filière sportive	7,85	8	8,36	+0,36
Filière culturelle	6,85	6,85	6,25	-0,60
Emplois fonctionnels	4	4	4	0
Hors filière	3	3	3	0
	<b>546,9*</b>	<b>590,87*</b>	<b>575,91*</b>	<b>-14,96*</b>

\* hors apprenti, PEC et adulte relais

Pour l'exercice 2026, le budget prévisionnel du chapitre 012 restera identique à celui de 2025 soit 28.6 Millions d'euros tout en prenant en compte la seconde hausse de la cotisation CNRACL (environ 300 k€)

#### **4.6. Politique en matière de ressources humaines**

##### **Poursuivre les actions autour de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) :**

- Mise en place du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT)
- Déploiement d'une politique de prévention
- Mise en place d'un diagnostic des Risques Psychosociaux (RPS) en 2026 avec l'intervention du cabinet Relyens
- Poursuivre la démarche de sensibilisation des agents et des managers pour lutter contre les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

##### **Garantir la sécurité des agents sur leur poste de travail**

- Veiller au maintien à jour des formations liées à la sécurité des agents techniques
- Poursuivre la sensibilisation des managers et agents sur le port des EPI

##### **Autres actions à mener**

- La refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP)
- Le bilan et mise à jour des Lignes Directrices de Gestion (LDG)
- L'organisation des élections professionnelles du 10 décembre 2026
- La dématérialisation du dossier des agents, de la paie